



Droit de sucscsession et divorce pas bon menage

Par **gomezyquerida**, le **27/05/2008** à **10:41**

Bonjour;

Ma mere est decedee en 1991.

Pour faire valoir les droits a l'heritage pour ma soeur et moi-meme, j'ai du rechercher le notaire qui s'occupait du patrimoine de mes parents.

Apres l'avoir trouve, il a ete declare que mon pere avait la moitiee de la part de la maison et l'autre moitiee en partage avec ma soeur.

ils etaient maries sous le regime de la communaute, donc il habite toujours la maison.

Il y a quelques annees, mon Pere c'est remarie toujours sous le regime de la communaute.

Son epouses a huit enfants majeurs.

Aujourd'hui, ils divorcent.

Que vat-il se passer?

Peuvent-ils vendre la maison sans avertir ?

Quels sont les droits des enfants du premier mariage?

Quels sont les droits de sucscsession des enfants du second mariage?

Quelles sont les bonnes questions a poser au notaire?

Merci d'avance pour votre aide

Claudia